DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260129-20260104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 29 janvier à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 10

H. Rault, P. Souchu, , T. Fretay, J. Hodouin, E. Chevalier, C. Duchêne, J. Brézel, V. Elshout, A. Coudray, S. Servais,

Etaient absents : 2

M. Gazengel, S. Battais,

Etaient excusés : 0

Madame Coudray a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage : 23 janvier 2026

****

Délibération 2026-01-04

Objet : Demande de modification de tracé d'un chemin communal situé au lieu-dit la Prétaie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande d'un agriculteur domicilié à la Prétaie, qui proposait de faire modifier le tracé d'un chemin pédestre, passant au milieu de son exploitation. Ce chemin est inscrit au PDIPR.
Les techniciens de Couesnon Marches de Bretagne, et du Département se sont rendus sur place, ont validé cette demande, et ont défini le tracé de remplacement.
Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition.
Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette modification, et précise que la commune déposera une demande de modification du tracé du GR 39, seulement quand la commune sera devenue propriétaire et aura recueilli les avis favorables des associations partenaires (AACIV et FFRP).
Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge du demandeur.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
H. RAULT

MAIRIE DE CHAUVIGNE
ILLE-ET-VILAINE